



LES **TROPHÉES** de **L'AGRICULTURE** **2024**

DOSSIER DE CANDIDATURE MEUSE

**En partenariat avec la Chambre
d'Agriculture de Meuse et le Conseil
Départemental de Meuse**

Le dossier de candidature est à remplir directement sur le fichier PDF et à retourner au plus tard le
16/06/2024 par mail à ebraeventserv@ebra.fr

Pour tout renseignement relatif à votre dépôt de candidature : ebraeventserv@ebra.fr



VOTRE CANDIDATURE

Tous les candidats seront invités à assister à la soirée de remise des trophées, dans un esprit festif et convivial. Cette cérémonie aura lieu le Vendredi 13 septembre 2024 au Carrousel de Verdun.

Les nominés et lauréats bénéficieront d'une visibilité importante dans le journal L'Est Républicain qui le permettra de :

- Mettre en avant leurs activités auprès des différents acteurs locaux et ainsi porter les valeurs de l'agriculture
- Rencontrer des confrères, des partenaires de l'événement pour étoffer son réseau à l'occasion de la soirée de remise des Trophées
- Bénéficier de la puissance médiatique de L'Est Républicain et de la couverture de l'événement par la rédaction du journal, sur l'ensemble des réseaux sociaux de L'Est Républicain
- Vivre une soirée de prestige avec les collaborateurs, les clients, le réseau
- Remise du trophée réalisé créé par un artisan local
- Réalisation d'un portait de l'entreprise dans les pages de L'Est Républicain à l'issue de la soirée
- Organisation d'une mise en relation privilégiée avec les partenaires de l'événement lors de la soirée de remise des Trophées

Pour soumettre votre candidature pour les Trophées de l'agriculture de Meuse 2024 :

- 1- Sélectionnez-le(s) trophée(s) pour le(s)quel(s) vous vous portez candidat, en cochant la(les) case(s) correspondante(s) ci-dessous
NB : le jury se réserve le droit de proposer toute évolution des catégories et tout rattachement d'un dossier à une autre catégorie que celle du dépôt de candidature
- 2- Veillez à bien indiquer le nom de votre exploitation et le nom du représentant
- 3- Complétez le formulaire ci-après en présentant votre projet en quelques lignes
- 4- Merci de joindre à votre dossier, une ou plusieurs photos illustrant le projet ou l'exploitation et tout autre élément d'information complémentaire qui vous paraît nécessaire

Vous retrouverez les critères d'éligibilité dans la Charte en dernière page de ce dossier.

CHOIX DU TROPHEE

Trophée de l'Agriculteur/trice engagé.e sur son territoire

Ce trophée récompensera l'exploitant(e) agricole qui est engagé(e) dans son territoire, dans l'organisation de différentes actions ou manifestations dans le but de valoriser sa production, sa filière et/ou son territoire.*

Trophée d'Agriculture d'avenir

Ce trophée récompensera un(e) exploitant(e) agricole qui, soit dans le cadre de son départ à la retraite a transmis son savoir-faire pérennisant ainsi son exploitation ou a facilité un modèle de transmission vertueux, soit dans le cadre de son installation a réalisé un parcours exemplaire.*

Trophée de l'Agriculture numérique et connectée

Ce trophée récompensera la mise en œuvre de technologie(s) numérique(s) sur l'exploitation avec pour objectif d'améliorer l'efficacité de l'entreprise ou la qualité de vie de l'exploitant ou le bien-être animal ou encore la qualité et la traçabilité des produits.

Trophée de l'Agriculture au service de la transition écologique

Ce trophée récompensera un(e) exploitant(e) agricole pleinement engagé(e) dans la transition agroécologique et le développement de modes de productions plus durables.*

Trophée de l'Agriculture pédagogique

Ce trophée récompensera un exploitant(e) agricole qui accueille du public dans sa ferme permettant de communiquer positivement sur l'agriculture et de favoriser le contact direct avec le consommateur.*

Trophée de l'enseignement agricole

Ce trophée récompensera un établissement agricole qui, dans le cadre de ses activités d'enseignement, mène les élèves d'une classe ou plu, à la réflexion sur leur vision de l'agriculture de demain, à travers la production d'une vidéo, qui abordera la qualité de vie, les productions et l'implication de l'agriculture dans le territoire.

Trophée Coup de cœur

Ce trophée récompensera un(e) exploitant(e) agricole ou une structure rassemblant plusieurs acteurs, et dont la personnalité, l'activité, l'engagement au cours de l'année mérite un éclairage particulier.

* Exploitant agricole ou collectif d'agriculteurs

Le lauréat de la catégorie coup de cœur est sélectionné parmi les candidats des 6 autres catégories, il n'est donc pas possible de candidater dans cette catégorie.

FICHE DE CANDIDATURE – à remplir directement sur le fichier PDF

Informations relatives à la personne qui candidate

Nom et Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Mail :

Informations relatives à l'exploitation

Nom de l'exploitation :

Type d'exploitation :

Date d'installation :

Descriptif

Décrivez-nous en quelques lignes votre projet (contexte, mise en place, objectifs, personnes impliquées, durée)

CHARTE

LA SÉLECTION DES LAURÉATS

La sélection des nominés aux Trophées de l'agriculture 2024 sera issue des dépôts de candidature et complétée par des propositions émanant des rédactions locales des journaux et des partenaires.

JURY

Le jury est composé de :

- Un représentant de la Chambre d'Agriculture
- Un représentant de chaque entreprise partenaire
- Un représentant de la rédaction de L'Est Républicain / Le Républicain Lorrain / Vosges Matin

Le jury reste impartial et a pour mission de définir le palmarès selon les 7 catégories énoncées

CRITERES DE SELECTION DES LAUREATS

- L'originalité du projet
- La durabilité du projet
- L'impact visible du projet

REGLEMENT

- Les lauréats sont des exploitants ou associations à vocation agricole
- Les candidats doivent exercer leur activité exclusivement en « département »
- Une exploitation qui a déjà été lauréate ne peut pas recevoir un second trophée
- Un trophée ne peut pas être décerné conjointement à deux lauréats ex-aequo
- Les partenaires ne peuvent pas se porter candidat

NOS ENGAGEMENTS

- Le jury se déclare libre, indépendant et souverain
- Les lauréats sont désignés à la majorité des membres
- Le jury veille à la parité du territoire